



Niveau de rareté de la flore des forêts

La forêt du Nord - Pas-de-Calais occupe moins de 1/10^e de la surface régionale : les espèces forestières strictes disposent donc de moins d'espace disponible par rapport à d'autres espèces plus généralistes qui s'accommodent de milieux divers.

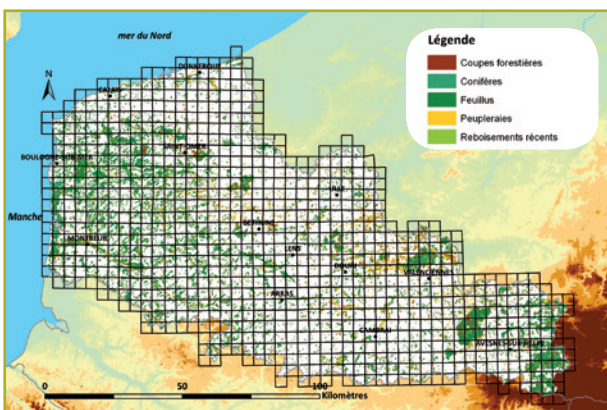
Toutefois, le taux de rareté de la flore forestière est très similaire au taux de rareté calculé pour tous les milieux. Il est ainsi de 52,9 % pour les espèces forestières et n'intègre pas le nombre d'espèces considérées comme définitivement disparues.

Contexte

Le taux de rareté de la flore forestière correspond à la proportion d'espèces strictement forestières considérées comme rares (classées de " Prémisée disparue " à " Assez rare ") par rapport au nombre total d'espèces strictement forestières. Ce taux est propre à la région Nord - Pas-de-Calais car il n'est pas standardisé avec d'autres régions françaises. Il est basé sur la présence/absence de chaque espèce dans les 885 mailles* de 16 km² (4 km X 4 km) qui recouvrent la région. Une espèce observée dans une maille, indépendamment de ses effectifs, sera considérée comme " présente ", qu'il y ait 1 ou 100 000 pieds dans cette maille.

Maillage de 4 km x 4 km utilisé pour le calcul de la rareté de la flore indigène régionale

(source : ORB NPdC d'après SIGALE, 2012)



C'est la raison pour laquelle une espèce peut être particulièrement abondante* sur un site donné, parce que les conditions locales lui sont très favorables, et être pourtant considérée comme très rare car on ne la trouve que sur quelques sites dans la région. C'est par exemple le cas de la Mibora naine (*Mibora minima*), représentée par des milliers de pieds sur la dune décalcifiée* de Ghyvelde (Nord), mais présente seulement dans quelques mailles à l'échelle de la région.

Résultats

Le taux de rareté de la flore indigène* forestière est de 52,9 %, c'est-à-dire que plus de la moitié des espèces strictement forestières sont considérées comme rares. Les espèces forestières les plus rares à l'échelle régionale sont les suivantes :

Espèces " Prémisées disparues "

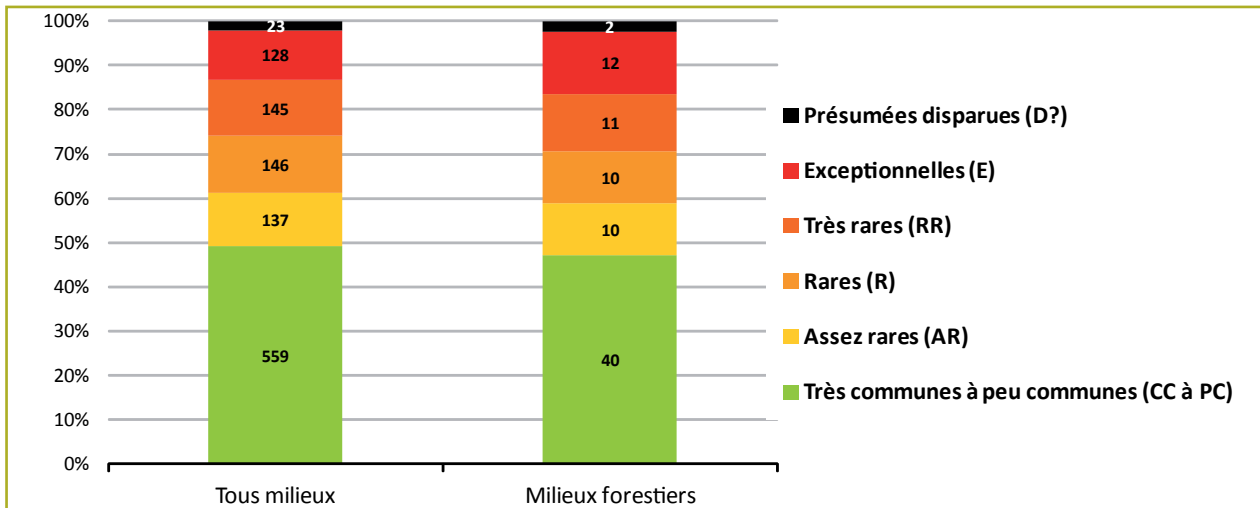
- Dryoptéris à crête (*Dryopteris cristata*)
- Renoncule radicante (*Ranunculus serpens*)

Espèces " Exceptionnelles "

- Anémone fausse-renoncule (*Anemone ranunculoides*)
- Laïche fausse-brize (*Carex brizoides*)
- Laïche digitée (*Carex digitata*)
- Laïche lisse (*Carex laevigata*)
- Céphalanthère à longues feuilles (*Cephalanthera longifolia*)
- Prêle d'hiver (*Equisetum hyemale*)
- Androsème (*Hypericum androsaemum*)
- Gagée jaune (*Gagea lutea*)
- Gagée à spathe (*Gagea spathacea*)
- Orge d'Europe (*Hordelymus europaeus*)
- Orme blanc (*Ulmus laevis*)
- Bois joli (*Daphne mezereum*)

Espèces " Très rares "

- Cardamine à bulbilles (*Cardamine bulbifera*)
- Laïche des ombrages (*Carex umbrosa*)
- Corydale à bulbe plein (*Corydalis solida*)
- Euphorbe douce (*Euphorbia dulcis*)
- Épipactis pourpre (*Epipactis purpurata*)
- Fétuque des bois (*Festuca altissima*)
- Luzule blanchâtre (*Luzula luzuloides*)
- Fougère des montagnes (*Oreopteris limbosperma*)
- Fragon épineux (*Ruscus aculeatus*)
- Scille à deux feuilles (*Scilla bifolia*)
- Alisier des bois (*Sorbus torminalis*)



Ce qu'il faut en penser

Le taux de rareté de la flore forestière régionale est de 52,94 %. Il est légèrement supérieur au taux de rareté de la flore régionale (toutes espèces confondues) évalué à 50,8 %, mais pas aussi élevé que l'on pourrait s'y attendre. Cela s'explique par le fait que, même si la forêt ne représente que 9,4 % du territoire, elle est éparpillée dans tout le Nord - Pas-de-Calais. Ainsi, des zones boisées sont présentes dans 97 % des mailles (861 mailles sur 885). Dans plus de 90 % des mailles (800 sur 885), ces zones boisées représentent plus de cinq hectares (la taille moyenne des îlots boisés du Nord - Pas-de-Calais). Les espèces forestières peuvent donc potentiellement être présentes dans un grand nombre de mailles, mais la faible surface boisée mise à leur disposition constitue un obstacle et limite la taille des populations.

La classe de rareté, très utile pour juger du degré de patrimonialité* d'une espèce, reflète un niveau d'occupation du territoire à un instant donné. Elle ne permet pas d'apprécier l'évolution des populations dans le temps, sauf si elles apparaissent ou disparaissent d'une ou de plusieurs mailles. Par ailleurs, la classe de rareté d'une espèce (D?, E, RR, R ou AR) est étroitement liée à la rareté de son habitat* sans pour autant qu'elle soit menacée : c'est le cas, par exemple, d'espèces typiques de falaises comme le Chou sauvage (*Brassica oleracea*).

Pour autant, les espèces récapitulées avant et qui figurent parmi les plus rares sont nettement moins menacées que les espèces typiques des milieux ouverts comme les pelouses* ou les landes. Il existe toutefois quelques exceptions, comme par exemple le Dryoptéris à crête (*Dryopteris cristata*) dont l'unique station* connue dans le Nord - Pas-de-Calais a été détruite par le propriétaire. La probabilité de le revoir un jour dans la région est très faible.

Méthode

Les taxons* retenus sont exclusivement ou principalement inféodés aux forêts plutôt fermées, qu'elles soient matures ou non. Seules sont concernées les plantes vasculaires* à fleurs (Spermatophytes*) et sans fleurs (Ptéridophytes*).

Le taux de rareté de la flore forestière est calculé à partir de l'Inventaire de la flore vasculaire du Nord - Pas-de-Calais dont la dernière mise à jour date de 2011. Les résultats sont obtenus de la manière suivante :

Nombre d'espèces de plantes à fleurs et fougères indigènes forestières qualifiées de "Présumée disparue" à "Assez rare" divisé par le nombre total d'espèces à fleurs et fougères indigènes forestières (x100).

En savoir plus

- Voir fiches 2010 et 2011 " Taux de rareté de la flore indigène régionale "
- Voir fiche 2011 " Nombre d'espèces végétales menacées "
- Voir fiche 2011 " Degré de morcellement des forêts et des terrains boisés "
- DIGITALE (Système d'information floristique et phytosociologique) [Serveur]. Bailleul : Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 1994-2012. Version 2.612.8 (date d'extraction: 30/01/2012).
- TOUSSAINT, B. [Coord.], 2005. *Inventaire de la flore vasculaire du Nord - Pas-de-Calais (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts*. Version 3a/26 septembre 2005. CBNBI, Bailleul.
- TOUSSAINT, B. [Coord.], 2011. *Inventaire de la flore vasculaire du Nord - Pas-de-Calais (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts*. Version n°4b/décembre 2011. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, avec la collaboration du Collectif botanique du Nord - Pas-de-Calais. I-XX : 1-62.

Sites internet

- Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBI) : www.cbnbl.org